

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DU GARD

SEANCE DU 2 JUIN 2022

DELIBERATION N° 19  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

| Nombre de membres                       |                                 |
|---|---------------------------------|
| Afférents<br>Au<br>Conseil<br>Municipal | En<br>Exercice                  |
| 19                                      | 19                              |
| Présents                                | Qui ont<br>Pris part<br>Au vote |
| 15                                      | 17                              |

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

Date de la convocation  
25/05/2022

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. PERROTIN (pouvoir à L. RAVAT)
- G. CHANEAC (pouvoir à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, excusée
- X. CAUQUIL, excusé

OBJET  
DE  
LA DELIBERATION

Mme Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met à disposition du Centre médico-social d'Uzès (géré par le Conseil Départemental du Gard) une salle en Mairie pour les permanences des assistantes sociales.

La convention de mise à disposition du local étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention.

**CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION  
D'UN LOCAL  
MUNICIPAL AVEC LE  
CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve la nouvelle convention de mise à disposition d'une salle au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie pour les permanences des assistantes sociales,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220602-DELIB19-020622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Affichage : 07/06/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

